



SOMMAIRE

Municipalité.....1-3
Associations et animations.....3-4

Municipalité

Edito du Maire



Chers gurgyçois,
chères gurgyçoises,
La rentrée des classes a repris le jeudi 1^{er} septembre et nous souhaitons la bienvenue aux nouvelles enseignantes : Mme Blandine PIOT (CE2),

Mme Clotilde REMY (CE2) et Mme Anne GUILLAUME (école maternelle).

Les travaux du groupe scolaire avancent bien, malgré le retard de livraison de certains matériaux. Les entreprises retenues mettent tout en œuvre pour respecter les délais impartis. La livraison de la cantine devrait avoir lieu pour la fin d'année 2022. Nous vous tiendrons informés de l'évolution des travaux.

Rappel des règles d'urbanisme pour les travaux

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme.

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

Il convient de déposer en mairie, une déclaration préalable de travaux pour :

- Des travaux modifiant l'aspect extérieur d'un bâtiment (ex : changement de toiture, ouverture),
- La pose et modification de clôture (le long de la voie publique),
- Le changement de destination d'une pièce de moins de 20m² (ex : transformation d'un garage en pièce de vie),
- L'extension d'un bâtiment existant de moins de 20m².

Il convient de déposer en mairie, un permis de construire pour :

- La construction ou des travaux d'extension de plus de 20m²,
- Le changement de destination d'une pièce de plus de 20m²,
- La création d'ouverture ou de fermeture de fenêtres ou portes.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter la mairie.

Vous trouverez également des outils d'aide et des documents ressources sur le site internet de la commune www.gurgy.net (rubrique urbanisme) ou sur www.service-public.fr.



Municipalité

Entretiens des rus et fossés

Afin de ne pas perturber l'écoulement des eaux de pluie, il est souhaitable d'entretenir les rus et les fossés traversant notre commune. Selon l'article L215-14 du code de l'environnement et l'article 114 du code rural, l'obligation d'entretien des cours d'eau (lit et berges) incombe aux propriétaires riverains (jusqu'au milieu de celui-ci). Les débris, les encombrants, les branches mortes et le reste de fauche des herbes doivent être évacués. Nous vous remercions d'avance pour votre civisme et vos efforts dans ce sens.

Maison de la Jeunesse



Et voilà, les grandes vacances sont terminées et les enfants ont repris le chemin de l'école.

Mais avant cela, nous avons eu le plaisir d'accueillir une centaine d'enfants de Gurgy et d'ailleurs cet été.

Ils ont pu profiter des activités manuelles, sportives, culturelles proposées par l'équipe dynamique de la Maison de la Jeunesse de Gurgy.

Cette année, nous sommes allés nous émerveiller au musée Grévin à Paris, apprendre et comprendre l'histoire des bâtisseurs du château de Guédelon, nous détendre au lac de la forêt d'Orient ou encore nous déchaîner au Festi'Coccinelle du Festival en Othe.

Pour finir, l'équipe de la Maison de la Jeunesse tient à remercier chaleureusement les enfants pour tous ces instants incroyables qu'ils nous font vivre au quotidien et les familles qui nous font confiance.

Retour au périscolaire le matin, midi et soir, aux mercredis et nous préparons déjà les futures vacances d'automne pour proposer à vos petites et petits des moments inoubliables !

L'équipe d'animation.

Connaissez-vous Claire Seulières ?



Et bien c'est une écrivaine

Gurgyçoise, plus connue sous le nom de « Claire Regnery », oui ce nom vous dit quelque chose... ! C'est l'institutrice de CM2 de notre village...

C'est en 2021, le jour de son anniversaire, que Claire a annoncé à sa famille son envie d'écrire un roman. Tout de suite encouragée par les siens, elle se met peu à peu à se documenter sur l'écriture...

Elle commence à réfléchir à l'histoire de son roman, crée des fiches personnages et élabore un plan.

Elle écrit un 1^{er} jet entre juillet et décembre 2021 : 28 chapitres au total. Ensuite, de janvier à mars 2022, elle est passée à la relecture et aux corrections avant d'envoyer son ouvrage à ses « bêta lectrices » (des amis, connaissances, entourage...). Elle envoie son œuvre à quelques éditeurs, mais un grand nombre d'appels restent sans réponse.

Elle se tourne alors vers l'auto-édition : son livre sera imprimé et vendu par Amazon : <https://amzn.eu/d/8r7v4jl>

Municipalité

L'histoire : elle se passe en majorité sur l'île d'Oléron, île de prédilection de Claire où elle passe toutes ses vacances en famille, Londres, la capitale anglaise qu'elle aime particulièrement et enfin Chablis, ville de sa Bourgogne d'adoption...

Le titre : *Le murmure des Tamaris*, est un clin d'œil à l'arbre le tamaris qui pousse en abondance sur l'île d'Oléron.

Son nom de plume : Claire Seulières, c'est tout simplement le nom de la belle plage de l'île d'Oléron où elle aime passer du temps.

Ses personnages : ils sont purement fictifs, Claire s'inspire de livres, de films, et de scènes de la vie quotidienne.

Il a fallu 1 an entre écriture, corrections et publication. Je vous souhaite à tous une bonne lecture...

Vous pourrez retrouver Claire, dans un prochain roman qui est déjà en cours de préparation. Félicitation Claire Seulières.

Associations

Comité des fêtes de Gurgy

Même si nous entrons dans les saisons moins chaleureuses, ce n'est pas une raison pour s'isoler. Les bénévoles du Comité des fêtes de Gurgy ont toujours à cœur d'animer notre village en toute convivialité.

Nous organiserons une soirée le 15.10.2022. Plus d'informations prochainement.

En attendant de découvrir notre programme 2023 avec quelques nouveautés, nous vous retrouverons le samedi 10 décembre 2022 sur la place des commerces pour le marché de Noël. Comme l'an passé, nous comptons sur votre présence.

N'hésitez pas à suivre notre page Facebook pour toutes les nouvelles informations.

Associations

Les Copains des Mômes

Pour fêter l'arrivée des grandes vacances, l'association Les Copains des Mômes a organisé la fête des écoles avec le soutien de la municipalité, de la MDJ et des équipes enseignantes. Le mardi 5 juillet, les enfants étaient donc invités à participer à des animations (blind test, courses en sac, parcours à l'aveugle en duo parent/enfant...) dans l'enceinte de la MDJ du fait des travaux entrepris à l'école élémentaire.

Lors de la soirée, les élèves de Grande Section ont reçu un diplôme pour leur passage dans « la grande école » des mains de leur enseignante (Mme Odile Cochara ou Mme Christine Arnold). Les élèves de CM2, après leur passage dans une longue haie d'honneur composée par les autres élèves et parents, ont reçu de Mr le maire et de son adjointe Mme Renaudin une jolie gourde personnalisée pour les féliciter de leur entrée au collège. Leur professeur Mme Claire Regnery leur a également remis une photo de groupe prise pendant leur séjour au Grand-Bornand en janvier 2022. Que de beaux souvenirs !

Mais voilà, c'est déjà la rentrée et les Copains des Mômes se projettent vers la suite de l'année... L'Assemblée générale de l'association se tiendra le vendredi 7 octobre à 18h30 au pôle de services. Il y aura du changement au sein du bureau de l'association : Estelle Duffaut laisse sa place de présidente à Charlotte Jolimet et Christel Maury son poste de secrétaire... Nous vous attendons nombreuses et nombreux à l'AG pour soutenir la nouvelle équipe (ou en faire partie) et envisager les prochaines manifestations !





30 ans
Amphithéâtre



Vous mendierez tant

Comédie en 3 actes de
Jean-Claude MARTINEAU

Restaurant ★ ☆



Ouverture des portes 1h00 avant le début de la représentation

Foyer le Meunier à Gurgy

à 20h30 :

- . Les samedis 5, 12, 19 et 26 novembre
- . Le vendredi 25 novembre
- . Le samedi 3 décembre

à 15h30 :

- . Les dimanches 6, 13, 20 et 27 novembre
- . Le dimanche 4 décembre

Avant la représentation et pendant l'entracte possibilité de restauration

Samedis et vendredi : sandwichs / boissons

Dimanches : crêpes / pâtisseries / boissons